

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme.

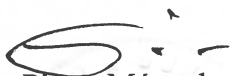
**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:**

Lors d'une séance tenue le 6 février 2017, le conseil a adopté le projet de règlement #271-1-2017.

**PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR  
LE PLAN D'URBANISME #271-1-2016 VISANT À INCLURE LES  
DISPOSITIONS CONCERNANT LES CIMETIÈRES BLUNT ET FULLER**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 avril 2017, de 19h00 à 19h30, à l'Hôtel de Ville située au 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée, l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes & organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. L'objet du présent règlement est d'identifier le cimetière Blunt comme zone à protéger ainsi que de rajouter les cimetières Blunt et Fuller sur la carte 7 du Plan d'urbanisme afin de les identifier comme éléments d'intérêts.

Donné à Bolton-Ouest, ce 9 mars 2017,



Pierre Ménard

Directeur général

Secrétaire-trésorier par intérim